EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2026

Le 15 octobre 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 octobre 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-143

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET 2026 PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 9 - VOTANTS : 42

Présents :
APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Isabelle NOTARIANNI, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Patrick BONNET, Mme Roxane DALMASSO, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par M. Gilles MARSETTI
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL représenté par Marie MEHAYE
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET
MURS : M. Alexandre BERGODAA
MÉNERBES : M. Patrick MERLE
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX représenté par Mme Danièle PERRONE
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

Absents :
APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI
AURIBEAU : M. Roland CICERO
GARGAS : Mme Justine ESCHENBRENNER, Mme Florence QUAGHEBEUR

Procurations :
APT : M. El Hadji NDIOUR donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Emmanuel LAURO donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Ines MAYSTRE donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI
GARGAS : M. Pierre MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SIAUD
LIOUX : M. Patrice FOURNIER donne pouvoir à M. Lucien AUBERT
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY donne pouvoir à M. Bruno PITOT, M. Patrick ICARD donne pouvoir à Mme Christine FLORENT
RUSTREL : M. Guillaume JEAN donne pouvoir à M. Christophe MEZARD
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER donne pouvoir à Mme Martine CALAS

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-143-BF
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération n°CC-2021-117 du 21 octobre 2021 approuvant la dissolution du budget annexe « Locations d'Intérêts Economiques » à compter du 1er décembre 2021,

Vu, la délibération n°CC-2025-103 du 30 septembre 2025 approuvant la dissolution du budget annexe « Production d'Energie Photovoltaïque » à compter du 1er janvier 2026,

Vu, la délibération n° CC-2025-158 du 04 décembre 2025 adoptant le budget primitif 2026 « Principal » de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Vu, la délibération n° CC-2026-107 du 11 juin 2026 adoptant le budget supplémentaire 2026 « Principal » de la CCPAL,

Vu, la délibération n°CC-2026-135 du 17 septembre 2026 approuvant la décision modificative n°1 au budget 2026 « Principal » de la CCPAL,

Considérant, que les budgets annexes « Locations d'Intérêts Economiques » et « Production d'Energie Photovoltaïque » à l'origine de l'émission de titres émis à EDF pour la production d'énergie par la CCPAL ont été dissous, et que leurs droits et obligations ont été repris par le budget « Principal »,

Considérant, qu'il est nécessaire, pour permettre au comptable public de procéder à ces annulations, de doter les crédits correspondants sur le compte 65888 « Autres charges de gestion courante » au budget de l'exercice en cours pour un montant de 47 229.00 €,

Considérant, la nécessité d'ouvrir les crédits au chapitre 65 afin de passer un complément d'admissions en non-valeur (ANV) 2026,

Considérant, la nécessité d'ouvrir les crédits au chapitre 70 en recette de fonctionnement afin de procéder à la réémission des titres annulés par le compte 65888 pour un même montant,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°2 au budget 2026 « Principal » de la CCPAL comme présentée ci-dessous :

SECTION FONTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	Fonc	r/o		
65	65888	752	r	Autres Charges div. Gestion courante	47 229.00
65	6541	01	r	Créances irrécouvrables ANV	10 298.00
023			o	Virement à la section d'investissement	- 10 298.00
				TOTAL GENERAL :	**47 229.00**

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc.	r/o		
70	7018	752	r	Vente d'énergie - Electricité	47 229.00
				TOTAL GENERAL :	**47 229.00**

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	Fonc.	r/o		
021			o	Virement de la section de fonctionnement	- 10 298.00
				TOTAL GENERAL :	**- 10 298.00**

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-143-BF
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Le Président propose de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°2 au budget 2026 « Principal » de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon comme présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Frédéric SACCO

Le Président,
M. Gilles RIPERT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 28/10/2026

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20261015-2026-143-BF
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

CC-2026-143

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)